

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 19 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 13 mai 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	49

CONVOCAATION

Datee	Du 13/05/22
Affichée	du 13/03/22

OBJET

Association
« La Croc'cinelle de la Risle » :
Annulation des loyers 2022 à
compter du mois d'avril

Madame Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a été nommée secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Alain TESSIER, Sylvain GANDAIS, Philippe CROTEAU, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Hubert GORET, Gilbert MATELOT, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

Pouvoirs : Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Didier PITOU
Philippe THOURET a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN
Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Philippe RONDEL a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE
Delphine PRIEUR a donné pouvoir à Eric ZO
Christine LEBRETON a donné pouvoir à André LAMONTAGNE

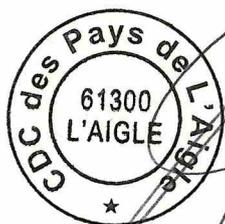
Représentés : Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER
Serge GODARD représenté par Sylvain GANDAIS

Absents excusés : Pascal SUARD
Fabrice GLORIA
Virginie VIOLET

Absents : Charlene RENARD
Isabelle DUVAL de LAGUIERCE
François HUREL

Acte rendu exécutoire après
publication le 24 mai 2022

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que la CdC est propriétaire d'un terrain au lieudit La Vavassorie à Saint Sulpice sur Risle. Dans le souhait et l'objectif de favoriser la production d'une agriculture maraîchère bio de proximité, la collectivité loue ce terrain à l'Association Croc'cinelle de la Risle depuis 2010 ; association dont les buts rejoignent ceux de la collectivité.

En contrepartie d'un loyer modéré, l'association doit notamment respecter les règles suivantes :

- Cultiver dans le respect des normes bio
- Distribuer la production de l'association via une AMAP
- Assurer des actions de réinsertion et pédagogiques

Il informe les membres du Conseil que, par courrier en date du 12 mars 2022, le Président de l'Association de la Croc'cinelle de la Risle a sollicité la CdC en tant que propriétaire des terrains de la Vavassorie (Saint Sulpice sur Risle), pour une exonération des loyers 2022, à compter du mois d'avril.

Cette demande est motivée par les difficultés financières rencontrées par l'association notamment dues à la baisse du nombre d'adhérents depuis plusieurs années.

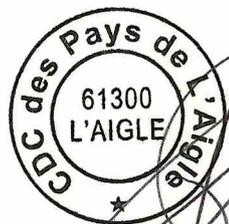
Le loyer de l'Association « La Croc'cinelle de la Risle » s'élève à 4 342,16 € pour 2022 (dont 3 281,46 € d'avril à décembre).

Pour l'avenir, la CdC travaille à une solution alternative avec l'association et la Chambre d'Agriculture.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le bail signé 8 juillet 2010 entre la Communauté de Communes et l'Association « La Croc'cinelle de la Risle »,
- Considérant la demande de l'Association « La Croc'cinelle de la Risle »,
- Considérant que l'Association « La Croc'cinelle de la Risle » permet une activité sociale et agricole sur le site de la Vavassorie, dont la collectivité est propriétaire,

Acte rendu exécutoire après publication le 24 mai 2022

Le Président,
Jean SELLIER



Le Conseil, après en avoir délibéré:

- **DECIDE** d'annuler les loyers de l'Association « La Croc'cinelle de la Risle » pour une période de 9 mois du 1^{er} avril au 31 décembre 2022 représentant une somme de 3 281,46 €.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente décision

VOTE : 48 **POUR**
 1 **CONTRE (Philippe THOURET)**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Accusé de réception en préfecture
188468-20220513-2022-05-19-113-DE
Date de télétransmission : 24/05/2022
Date de réception préfecture : 24/05/2022